

brise tout ce qu'il rencontre, ravine le sol, arrache les clôtures, enlève les ponts, ruine même les habitations quelque fois aussi noie hommes et bêtes, puis laisse la campagne déserte.

Un mois après, il n'y a plus d'eau ; une sécheresse redoutable se fait sentir ; le lit des rivières est à sec, les puits tarissent, les sources se dessèchent. L'homme, alors, lève la tête au ciel pour y chercher de l'oeil un nuage bienfaisant qui, par une pluie abondante, pourrait sauver la situation. Mais, la cause qui a fait disparaître si vite l'eau du sol la fait aussi disparaître de l'atmosphère. La montagne dénudée n'a plus sa réserve d'eau qui fournissait l'évaporation et contribuait à la formation des nuages. Sous la chaleur torride la terre est de feu et le ciel d'airain.

Ce que nous venons de décrire c'est l'histoire des vieux pays qui n'ont pas su respecter la forêt. Faisons en sorte, il en est encore temps, si nous le voulons, que ça ne soit pas bientôt l'histoire du nôtre.

Si, maintenant, nous ajoutons comme dernier trait au triste tableau qui vient d'être décrit, le fait que les terres cultivées avoisinant la forêt disparue, ont perdu une très grande partie de leur valeur, parce que cette forêt détruite a cessé de fournir à leurs propriétaires le combustible et le bois de service nécessaire à leurs besoins, l'on a une idée complète et juste du mal causé par le déboisement.

Moyens à prendre pour enrayer le mal causé par le déboisement

Je n'ait point l'intention de traiter dans cette conférence, la question forestière au point de vue de l'industrie

et du commerce, mais bien au point de vue qui concerne le colon et les cultivateurs. Je veux étudier avec eux les moyens à prendre pour que les colons qui entreprennent le défrichement des nouvelles terres, s'arrangent pour y conserver une parcelle forestière devant être maintenue permanemment pour la commodité des occupants de ces terres. Je veux aussi rechercher les méthodes à suivre pour reconstituer la forêt où on en a abusé et où il ne reste plus qu'une surface forestière dévastée par les coupes pratiquées à l'aveugle pour l'exploitation du bois de pulpe. Enfin, je désire exposer les règles à suivre pour que les propriétaires aménagent les parcelles forestières et les terrains reconstitués en forêt de manière à les conserver en état de production utile et constante non seulement pour la génération présente, mais pour celles qui lui succéderont.

Le moment semble bien choisi pour mettre tous ces principes à l'étude, en face des dégâts causés dans la forêt par les exploiters de bois de pulpe qui déboisent à outrance des terrains dont pas un morceau de bois ne devrait être exporté et en face des désastres causés pendant ces trois ou quatre dernières années, par les feux de forêt qui ont détruit pour des millions de piastres de bois de toutes essences et de tout emploi.

Conservation d'une parcelle forestière sur les lots des nouveaux colons

Il est indéniable que si l'on pouvait amener les nouveaux colons à conserver une parcelle de leur lot non défrichée comme réserve pour fournir tout le bois nécessaire aux propriétaires pour le chauffage, les construc-